

DÉLIBÉRATION N° 20180039 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 26 MARS 2018

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 16 mars 2018 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée le lendemain et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 34 présents, 4 absents représentés, 1 absent, à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Pascale OFFREY ; M. Christophe ORIOL ; Mme Juliette BERNALIER ; M. Pierre DECLINE ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Pierre TOUSSAINT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Michel FAURE (à partir de 20 h 19) ; M. Bernard TRIOLLIER ; Mme Marie-Christiane DUTRUC ; M. Alexandre CIGNA ; Mme Marie-Françoise GUICHARD ; Mme Bernadette JACQUET (à partir de 18 h 45) ; Mme Béatrice COFFY ; Mme Nicole FOREST ; M. Jean-Marc MOUNIER ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET (à partir de 19 h 26) ; Mme Evelyne FIORELLO ; Mme Ayse CALYAKA ; M. Axel DUGUA ; M. Jean-Pierre DE PASQUALE ; Mme Antoinette FRATTA ; M. Philippe KIZIRIAN (jusqu'à 20 h 30) ; M. Alain BARBASSO ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Stéphane VALETTE ; M. Ludovic CASTILLAN ; Mme Aimée MURASZKO.

ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. Michel FAURE a donné procuration à M. Bernard TRIOLLIER (jusqu'à 20 h 19) ;
M. Philippe PARET a donné procuration à M. Jean-Luc DEGRAIX (jusqu'à 19 h 26) ;
M. Philippe KIZIRIAN a donné procuration à M. Stéphane VALETTE (à partir de 20 h 30) ;
M. Fabrice GUERET a donné procuration à M. Ludovic CASTILLAN.

ABSENTE

Mme Bernadette JACQUET (jusqu'à 18 h 45).

SECRÉTAIRE ÉLU POUR LA DURÉE DE LA SESSION

M. Pierre DECLINE.

| |
|---|
| URBANISME - DÉNOMINATIONS DE VOIES |
|---|

M. Jean-Marc MOUNIER expose ce qui suit :

Dans le cadre de la normalisation des adresses demandée par l'INSEE et la Poste, et pour répondre aux remarques de certains riverains, il y a lieu de procéder à la dénomination de nombreuses voies.

Il s'agit de la dernière grande campagne de normalisation de l'adresse sur la commune.

Afin de garantir une cohérence territoriale, les communes limitrophes ont été consultées pour dénommer les accès aux lieux-dits concernés.

Secteur Ouest – 2 voies (cf. Annexe 1)

Il est proposé les noms suivants pour la desserte des hameaux :

Chemin de la Pacotière

Chemin de Font Cottin

Secteur Sud-Ouest – 3 voies (cf. Annexe 2)

Il est proposé les noms suivants pour la desserte des hameaux :

Chemin des Echallières

Chemin de Bedot

Chemin de l'Hormieux

Secteur Nord – 22 voies (cf. Annexe 3)

Il est proposé les noms suivants pour la desserte des hameaux :

Chemin de Panassa

Chemin de la Buanderie

Chemin de l'Artaud

Chemin de la Manille

Route de Côte Rachat

Route du Colombier

Chemin de la Donzelière

Impasse de la Donzelière

Chemin de la Mornante

Route de la Tuillière

Chemin de Côte Bois

Chemin de la Marquette

Route de Bourdon

Impasse de Bourdon

Chemin de Trémollet

Chemin de la Renaudière

Route de Peyrieux

Chemin de Truzeau

Route de la Glacière
Impasse de la Glacière
Chemin de la Bruyassière
Chemin du Fay

Secteur Sud-Est – 17 voies (cf. Annexe 4)

Il est proposé les noms suivants pour la desserte des hameaux :

Chemin des Roches
Chemin de Lardière
Chemin de Chez Coulaud
Route des Mûres
Chemin du Moulin de Soulages
Chemin de Charmaux
Chemin de Paraqueue
Chemin du Crêt Montchaud
Impasse de la Bottarie
Chemin de la Biératière (prolongement)
Route de la Montanary
Chemin de l'Hérétary
Chemin de la Laudary
Route de Pizay
Chemin de Pizay
Chemin du Mont
Chemin des Sagnolles

Saint-Julien / Crêt d'Oeillet – 1 voie (cf. Annexe 5)

Il est proposé de dénommer l'impasse :

Impasse du Sablon

Centre-ville – 1 voie (cf. Annexe 6)

Il est proposé de dénommer la voie reliant le quai de la Rive à la jonction entre la rue de la République et la rue de la Réclusière en prolongeant la voie existante :

Rue de la Réclusière (prolongement)

Régularisation du cadastre : Tous secteurs – 2 voies

Enfin, il convient de régulariser l'appellation au niveau du cadastre de différents espaces publics.

Il est proposé de dénommer l'espace constituant la place du village de Chavanne :

Place de Chavanne

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,
A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 39 voix pour.

DÉCIDE :

- **d'approuver** les dénominations de voies énoncées ci-dessus.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS

Certifié,
Saint-Chamond, le 27 mars 2018

Le maire,

Hervé REYNAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202079-20180327-dl20180039-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2018

Pour l'autorité compétente par délégation

